



الجامعة الأوروبية بفس
+٠٠٨٠٤٤٤٤ :٠٤٤٤٨ | ٢٠٠
EUROMED UNIVERSITY OF FES

Politique d'identification des parties prenantes



OBJECTIFS  DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Politique UEMF d'identification des Parties prenantes (version révisée 2024)



Définition (tirée de la norme « AA1000SES ») :

« Les parties prenantes (« Stakeholders ») sont les individus, les groupes d'individus ou les organisations qui ont un impact sur les activités, les produits et les services d'une organisation, et/ou qui peuvent être affectés par elles. »

Pour une organisation universitaire, les parties prenantes regroupent donc l'ensemble de ceux qui participent à sa vie (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique, salariés, clients, fournisseurs, financeurs, ...), à son organisation (décideurs, élus, pouvoir public) et à son image (ONG, société civile, collectivité locale, média, ...).

Parties prenantes de l'UEMF selon ses statuts :

- Parties prenantes internes :
 - Décideurs : Membres des divers conseils
 - Personnel enseignant-chercheur
 - Personnel administratif et technique
 - Étudiants
- Parties prenantes externes :
 - État, représenté par différents ministères
 - Collectivités (région Fès-Meknès, Ville de Fès, ...)
 - Élus locaux
 - Acteurs économiques (entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CRI, chambre de commerce et d'industrie, ...)
 - ONG / Associations / Communautés locales
 - Banques nationales ou internationales
 - Compagnies d'assurance
 - Média



- Clients (produits de formation et/ou de recherche)
- Fournisseurs / sous-traitants

Un grand nombre de parties prenantes externes sont également des partenaires institutionnels ou des partenaires socioéconomiques.

Association des Parties Prenantes aux ODD :

- Parties prenantes internes :
 - Étudiants, Personnel enseignant-chercheur, Personnel administratif et technique : Contribuent à l'ODD 4 (Éducation de qualité) en assurant une éducation inclusive, équitable et de qualité.
- Parties prenantes externes :
 - État et Collectivités : S'engagent à promouvoir des politiques publiques en lien avec l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et l'ODD 11 (Villes et communautés durables).
 - Acteurs économiques : Contribuent à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) en favorisant l'emploi et la croissance économique inclusive.
 - ONG / Associations / Communautés locales : Travaillent pour l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) en établissant des collaborations pour le développement durable.
 - Banques et Compagnies d'assurance : Soutiennent les projets en lien avec l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) en finançant des initiatives durables.

Président de l'UEMF

Pr Mostapha Bousmina



Université EuroMed de Fès
Pr. Mostapha BOUSMINA
Président

